



Conférence du désarmement

6 août 2013

Français

Compte rendu définitif de la mille deux cent quatre-vingt-quatorzième séance plénière

Tenue au Palais des Nations, à Genève, le mardi 6 août 2013, à 10 h 10

Président: M. Mohammad Sabir Ismail..... (Iraq)

GE.15-01904 (F) 290415 290415



* 1 5 0 1 9 0 4 *

Merci de recycler



Le Président (*parle en anglais*): Bonjour. Je déclare ouverte la 1294^e séance plénière de la Conférence du désarmement.

Je voudrais tout d'abord vous informer de l'état d'avancement de mes consultations concernant le projet de programme de travail. Comme je l'ai dit à plusieurs reprises, la recherche d'un accord sur un programme de travail qui reflète les préoccupations de tous les États membres de la Conférence du désarmement reste la priorité. Au cours des dernières semaines qui se sont écoulées, j'ai tenu de nombreuses consultations. Si, comme vous le savez, l'adoption d'un programme de travail est une tâche particulièrement complexe, je suis fermement convaincu qu'il est toujours possible de parvenir à un programme de travail équilibré. C'est pourquoi j'ai consacré le plus clair de mon temps et de mes efforts à essayer d'atteindre cet objectif. Je poursuis mes efforts pour tâcher de rapprocher les points de vue, dans le but de parvenir à un programme de travail acceptable par l'ensemble des membres de la Conférence du désarmement. Les retours d'information que j'ai reçus de nombreuses délégations m'encouragent à poursuivre dans cette voie. En conséquence, le principal objectif de mes consultations de cette semaine consiste à m'entretenir avec les délégations dans le but de susciter des échanges de vues sur le projet de programme de travail. À ce stade, il est trop tôt pour tirer des conclusions de mes consultations, mais je présenterai les résultats lors de la séance plénière du 13 août prochain. J'ai néanmoins l'intention de distribuer à la fin de la séance plénière d'aujourd'hui, par l'entremise du secrétariat, le projet de programme de travail que j'ai élaboré. Afin de vous laisser suffisamment de temps pour consulter vos capitales.

Dans le même temps, comme le secrétariat vous l'a fait savoir de ma part la semaine dernière, j'ai l'intention de consacrer la séance plénière d'aujourd'hui à un nouveau débat sur la première proposition présentée le 18 juin 2013 par le Secrétaire général de la Conférence du désarmement, M. Kassym-Jommart Tokayev, tendant à établir un groupe de travail officieux chargé d'élaborer un programme de travail substantiel et échelonné dans son exécution. En fait, je suis convaincu que cette proposition mérite un examen plus approfondi, car un certain nombre de délégations ont indiqué qu'elles avaient besoin de davantage de temps pour examiner la question et recevoir les instructions de leurs capitales. Lors de mes consultations, j'ai également pu constater que cette proposition suscitait une certaine inquiétude ou un certain malaise. Je crois, par conséquent, qu'un nouvel examen s'impose avant que nous puissions formuler une décision sur ce point. Cela dit, j'invite les États membres à profiter de la présente séance plénière pour alimenter le débat ou poser leurs questions concernant cette proposition. À cet égard, j'ai également l'intention d'organiser demain une réunion avec l'ensemble des groupes régionaux, afin de clarifier les points d'accord et d'écouter les commentaires et les points de vue. Je vous remercie.

Je passe maintenant à la liste des orateurs d'aujourd'hui. Nous commémorons aujourd'hui l'anniversaire de la tragédie qui s'est produite il y a soixante-huit ans lorsque Hiroshima et Nagasaki ont vécu le premier bombardement atomique de l'histoire. Je saisis cette occasion d'adresser mes respects aux survivants. Le premier orateur sur ma liste est l'Ambassadeur du Japon.

M. Amano (Japon) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, puisque c'est la première fois que je prends la parole sous votre présidence, permettez-moi de vous féliciter d'avoir accédé à la présidence de la Conférence du désarmement. Soyez assuré de la coopération indéfectible de ma délégation jusqu'au terme de votre mandat. J'ai demandé la parole pour souligner l'importance du 6 août depuis les événements tragiques qui se sont produits il y a soixante-huit ans. Une cérémonie de commémoration pour la paix a eu lieu ce matin à Hiroshima, et une nouvelle cérémonie de commémoration aura lieu à Nagasaki, le jeudi 9 août. J'ai demandé à prendre la parole car je souhaitais dire quelques mots à propos de ce moment historique.

Depuis 1945, les Japonais n'ont eu de cesse d'affirmer avec force leur désir d'éliminer totalement les armes nucléaires. Je crois que cet objectif est aussi celui de toute la communauté internationale, et celui de chacun de nous ici présents. Même si le nombre d'armes nucléaires est en diminution, le Japon n'est pas satisfait de la situation actuelle, en particulier parce qu'il connaît bien la dévastation qu'une seule explosion atomique est susceptible de provoquer.

À l'occasion d'une table ronde qui s'est tenue la semaine dernière à Hiroshima, le Ministre japonais des affaires étrangères, Fumio Kishida, a déclaré en substance: «Le Japon, qui est le seul pays à avoir subi des bombardements atomiques, a pour mission de transmettre à l'étranger et aux générations la mémoire des souffrances considérables qui ont été vécues à Hiroshima et Nagasaki. Je voudrais que notre but soit de faire en sorte que les efforts internationaux en faveur du désarmement nucléaire se fondent sur une connaissance précise des conséquences de l'emploi des armes nucléaires sur le plan humanitaire.». Pour votre information, le texte de cette déclaration a été distribué dans son intégralité. Il y a fort longtemps que le Japon s'emploie à promouvoir l'éducation au désarmement et à la non-prolifération. Nous avons pour tâche principale de faire connaître au monde entier l'expérience que nous avons vécue au lendemain des bombardements atomiques. Le rôle et la responsabilité de la jeune génération sont devenus essentiels dans l'accomplissement de cette tâche, car les survivants des bombardements atomiques, connus sous le nom d'«hibakusha», vieillissent. C'est dans cet esprit qu'en juin dernier, le Ministre japonais des affaires étrangères a créé une commission baptisée «Jeunes communicateurs pour un monde sans armes nucléaires». Avec les hibakusha, les jeunes communicateurs s'attachent à faire connaître les conséquences de l'emploi de l'arme nucléaire par la préservation et la transmission de l'expérience et des témoignages des survivants. Dans deux semaines, j'aurai le plaisir de vous présenter les premiers jeunes communicateurs.

Le Japon pense également que les discussions autour des conséquences humanitaires de l'emploi de l'arme nucléaire doivent être menées de façon ouverte et inclusive. Comme l'a déclaré le Ministre des affaires étrangères, M. Kishida, la connaissance de ces conséquences doit être un fondement sur lequel tout État, qu'il possède ou non des armes nucléaires, doit pouvoir s'appuyer.

Dans le même temps, si la communauté internationale souhaite réellement éliminer les armes nucléaires, elle ne pourra pas faire l'économie de l'examen des questions générales de sécurité qui sont intimement liées à l'existence de ces armes. Dans le cas du Japon, cette situation délicate se trouve au cœur des risques nucléaires et en matière de sécurité dans la région. Dans ce contexte, je voudrais citer une nouvelle fois en substance la déclaration prononcée par mon Ministre des affaires étrangères à l'occasion de la même table ronde: «J'aimerais que nous abordions la question du désarmement nucléaire en nous appuyant sur trois domaines de réduction qui autorisent une approche réaliste et concrète dans la perspective de l'avènement d'un monde sans armes nucléaires. Ces domaines sont, premièrement, la réduction numérique des armes nucléaires; deuxièmement, la réduction du rôle des armes nucléaires; et, troisièmement, la réduction des incitations au développement et à la possession des armes nucléaires.». Cette idée repose sur une approche responsable et pragmatique consistant à élaborer une stratégie de désarmement nucléaire suffisamment concrète pour traiter de façon effective les risques immédiats. À cette fin, un certain nombre de mesures de désarmement nucléaire peuvent être prises et l'ont déjà été unilatéralement et bilatéralement. Cependant, un monde sans armes nucléaires est inconcevable en l'absence de nouvelles mesures multilatérales. À cet égard, la Conférence du désarmement est censée offrir le cadre idéal pour concilier les risques effectifs et l'ardent espoir des peuples du monde, de sorte que nous puissions avancer sur la voie de la réalisation de l'objectif ultime que nous nous sommes tous fixé.

La Conférence doit sortir de l'ornière et assumer ses responsabilités pour répondre aux fortes attentes qui ont été placées en elle.

Enfin, le Japon accueillera en avril 2014 à Hiroshima une réunion ministérielle de l'Initiative de non-prolifération et de désarmement. J'espère que parmi les différentes initiatives, l'organisation de cette réunion en un lieu aussi historique prolongera l'élan en faveur du désarmement nucléaire. Le Japon demeure prêt à travailler avec vous, Monsieur le Président, ainsi qu'avec tous les autres États membres, à l'avènement d'un monde pacifique, sans armes nucléaires.

Le Président (*parle en anglais*): Je remercie l'Ambassadeur du Japon de sa déclaration. Je le répète, nous éprouvons une profonde sympathie pour le peuple japonais et pour les familles des survivants. J'espère que les événements de Nagasaki et d'Hiroshima ne se reproduiront jamais. Je vous remercie.

Le deuxième orateur sur ma liste est l'Ambassadeur de l'Ukraine.

M. Maimeskul (Ukraine) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, puisque c'est la première fois que la délégation ukrainienne prend la parole sous votre présidence, permettez-moi de vous féliciter d'avoir accédé à votre fonction.

Je voudrais également rendre hommage aux inlassables efforts de vos prédécesseurs, la Hongrie, l'Inde, l'Indonésie et la République islamique d'Iran, qui ont tout fait pour permettre à notre instance de reprendre rapidement un travail de fond.

Monsieur le Président, permettez-moi de joindre la voix de l'Ukraine à la vôtre pour exprimer notre profonde sympathie et notre solidarité aux familles des survivants de la tragédie d'Hiroshima, qui s'est produite il y a soixante-huit ans, et à tout le peuple japonais. Je saisis également cette occasion d'adresser nos souhaits les meilleurs aux ambassadeurs à la Conférence du désarmement qui s'apprêtent à quitter Genève, et de souhaiter la bienvenue aux Ambassadeurs du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, de l'Allemagne, du Chili et de la République de Corée, qui ont récemment pris leurs fonctions.

Comme ma délégation l'a déjà affirmé dans le passé, l'Ukraine considère l'adoption et l'exécution du programme de travail comme la seule manifestation véritable de la revitalisation de la Conférence du désarmement et de la restauration de sa crédibilité en tant qu'unique instance multilatérale de négociation dans le domaine du désarmement.

L'Ukraine a toujours appuyé la poursuite de la recherche de la «formule magique» ô combien nécessaire sur la base du document CD/1864, qui pourrait nous permettre de commencer immédiatement des négociations sur un traité visant à interdire la production de matières fissiles parallèlement à l'examen des autres questions centrales. Nous pourrions également envisager toute autre décision orientée vers des résultats, y compris l'adoption d'un programme de travail simplifié susceptible de permettre à la Conférence du désarmement d'accomplir son mandat de négociation.

À l'image de toutes les délégations ici présentes, l'Ukraine regrette vivement que les nombreuses consultations tenues par les présidents de cette année pour accorder les points de vue n'aient jusqu'à présent pas permis de nous rapprocher de la reprise d'un travail de fond. Cependant, ma délégation est encouragée par le récent message positif concernant l'évolution du processus consultatif en cours, et elle est prête à apporter à la présidence iraquienne tout l'appui dont elle aura besoin pour trouver un compromis susceptible d'ouvrir la voie. En premier lieu, je veux parler de l'adoption d'un programme de travail de la Conférence du désarmement qui soit solide sur le fond et échelonné dans son exécution.

Les quinze dernières années de paralysie de la Conférence du désarmement ont principalement été utilisées pour se perdre en suppositions sur la réalisation de notre ambition collective consistant dans l'avènement d'un monde sans armes nucléaires, au lieu d'assumer collectivement la responsabilité d'une instance qui, si elle fonctionnait à plein régime, pourrait nous rapprocher de cet objectif.

L'élaboration du programme de travail est freinée non seulement par ces interminables discussions, mais aussi par l'inefficacité du règlement intérieur. Parmi les difficultés qui se posent, la brièveté du mandat présidentiel complique la tâche visant à assurer une cohérence à long terme et à associer tous les membres au processus consultatif, notamment au vu de la nécessité de parvenir à un consensus.

Il est donc grand temps d'envisager de prendre un peu de recul pour porter un regard nouveau sur la situation et étudier de nouvelles approches. À cet égard, ma délégation remercie le Secrétaire général de la Conférence du désarmement, M. Kassym-Jomart Tokayev, des initiatives qu'il a prises afin de revitaliser cette instance, lesquelles appellent, de notre point de vue, un examen plus attentif et une action appropriée de la part de la Conférence.

En particulier, l'Ukraine tient à s'associer à tous ceux qui se sont déclarés favorables à la création d'un groupe de travail informel chargé d'établir un projet de programme de travail, conformément à l'article 23 du règlement intérieur de la Conférence.

Y a-t-il d'autres solutions? Je crois que non, si nous voulons réellement nous mettre au travail. Nous pouvons nous fonder en premier lieu sur l'idée selon laquelle la responsabilité première s'agissant du fonctionnement efficace de la Conférence du désarmement incombe à l'ensemble de ses États membres. Dans le même temps et dans le même esprit, l'établissement du programme de travail relève de la responsabilité de tous les États membres, y compris de celui qui exerce la présidence. Aux termes de l'article 28 du règlement intérieur, «sur la base de son ordre du jour, la Conférence établit au début de la session annuelle son programme de travail». Ainsi, la Conférence peut et doit agir non seulement en dernier ressort, en se prononçant sur le programme de travail, mais aussi à tous les stades de l'établissement du programme selon ce qu'elle juge nécessaire, y compris lors de la rédaction et de l'examen des éléments dudit programme.

Dans ce contexte, nous considérons qu'aucun obstacle procédural ne saurait entraver l'action de la Conférence du désarmement sur cette question ni empêcher l'établissement d'un groupe de travail chargé d'appuyer la présidence et d'offrir un cadre institutionnel pour des discussions constructives sur le programme de travail.

Certes, l'article 29 du règlement intérieur dispose que le Président de la Conférence a le droit et l'obligation d'établir le programme de travail provisoire, mais l'article 28 confère à la Conférence le droit et l'obligation d'établir un projet de programme de travail, y compris par la mise en place d'un groupe de travail informel.

De plus, il appartient au Président en exercice de saisir la Conférence du désarmement du projet de programme de travail pour qu'elle l'examine et se prononce à son sujet.

Dans ce contexte, un groupe de travail informel pourrait assister le Président en recueillant des propositions spécifiques et en examinant les éléments controversés du projet de programme de travail, contribuant ainsi à faire émerger un compromis.

Pour répondre aux préoccupations concernant le strict respect de la lettre de l'article 29 du règlement intérieur, la Conférence du désarmement pourrait envisager de confier la présidence de ce groupe de travail informel au Président de la Conférence.

La question de la transparence demeurant prioritaire pour la communauté internationale, y compris pour la Conférence, le groupe de travail informel dont la création est proposée pourrait incarner ce principe avec éloquence en permettant une participation accrue et plus active de l'ensemble des États membres.

S'agissant de la question du délai, ma délégation est prête à appuyer la reconduction du mandat du groupe de travail informel, car, là encore, le règlement intérieur ne nous interdit pas de le faire.

La Conférence jugera peut-être opportun d'adapter le règlement intérieur à l'organe subsidiaire à la lumière de l'article 24, de façon à prolonger son fonctionnement au-delà de la session annuelle de 2013.

Inutile de préciser que le principal objectif de la Conférence du désarmement est de négocier. Je présume que les négociations de fond, c'est-à-dire les négociations sur des traités dans le domaine du désarmement, forment le cœur de cet objectif, et non les négociations sur les questions de procédure.

Si la reprise d'un travail de fond à la Conférence reste notre objectif ultime, nous ne devons pas hésiter à envisager toutes les solutions susceptibles de nous rapprocher de l'exécution d'un tel programme de travail.

Le Président (*parle en anglais*): Je remercie l'Ambassadeur de l'Ukraine de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a adressées à la présidence. Une autre délégation souhaite-t-elle prendre la parole? Je donne la parole au représentant de la Suède.

M. Lindell (Suède) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, qu'il me soit permis de vous remercier du travail acharné de vous-même et de vos collaborateurs, et de rendre hommage à la façon dont vous dirigez nos discussions. Nous nous associons à votre commémoration de la journée du 6 août et nous remercions également l'Ambassadeur du Japon de la déclaration riche d'enseignements qu'il nous a livrée. Mon intervention sera brève. S'il devenait manifeste qu'il n'existe aucune possibilité de parvenir à un consensus sur un programme de travail à ce stade, ma délégation considérerait avec bienveillance la proposition du Secrétaire général, M. Tokayev. En d'autres termes, nous croyons que l'idée d'un groupe de travail informel chargé d'établir un programme de travail mérite d'être expérimentée. Nous croyons que si un tel groupe de travail est créé, il devra être en mesure de travailler au-delà de la présente session de la Conférence du désarmement.

Le Président (*parle en anglais*): Je remercie le représentant de la Suède de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a adressées à la présidence. Je donne la parole à l'Ambassadeur de l'Indonésie.

M. Wibowo (Indonésie) (*parle en anglais*): Tout d'abord, qu'il me soit permis de m'associer aux orateurs précédents pour adresser un message de sympathie au peuple japonais et aux survivants des bombardements d'Hiroshima et de Nagasaki. Les événements tragiques et catastrophiques qui se sont produits il y a soixante-huit ans restent un souvenir marquant et terrible qui nous rappelle constamment que l'élimination totale des armes nucléaires constitue notre obligation la plus noble.

Monsieur le Président, je tiens à vous remercier des inlassables efforts que vous faites pour mener d'intenses consultations avec les États membres de la Conférence du désarmement dans le but d'élaborer un projet de programme de travail. Je tiens également à vous remercier d'avoir décidé de consacrer la présente séance plénière à un débat sur la première proposition du Secrétaire général de la Conférence tendant à établir un groupe de travail informel chargé d'élaborer un programme de travail. L'Indonésie étudie actuellement le projet de programme de travail que vous avez préparé et qui sera distribué à la fin de la présente séance plénière. J'espère que la Conférence pourra parvenir au consensus tant attendu sur un programme de travail. Depuis mai 2009, la Conférence demeure incapable d'adopter un programme de travail équilibré et complet. Au cours de la présente session annuelle, la Conférence a tenté à trois reprises d'adopter un programme de travail, mais elle n'est toujours pas parvenue à un consensus. Année après année, notre incapacité à adopter un programme de travail semble constituer le «plat du jour» de la Conférence du désarmement.

Les propositions présentées le 18 juin 2013 appellent un examen attentif et un appui résolu de notre part. Elles représentent une tentative destinée à mettre fin à dix-sept années de paralysie à la Conférence du désarmement et à revitaliser ses méthodes de travail. L'incapacité de la Conférence du désarmement à se doter d'un programme de travail n'est pas le résultat d'une absence de compétences diplomatiques dont souffriraient les présidents ou les ambassadeurs, mais plutôt de l'absence d'une réelle volonté politique de parvenir à un consensus. L'idée consistant à établir un groupe de travail chargé d'élaborer un programme de travail est par essence officieuse. En conséquence, les discussions qui pourraient avoir lieu dans le contexte du groupe de travail informel ne seront pas nécessairement contraignantes et ne limiteront pas les positions des États membres concernés. Ce groupe de travail informel offrira aux États membres de la Conférence du désarmement la possibilité de discuter en librement et en toute franchise, et de mieux comprendre la complexité de la question et la façon de la traiter. Un État membre de la Conférence du désarmement n'apportera la preuve de sa volonté politique que lorsqu'il sera prêt à tout faire pour permettre à la Conférence de sortir de l'ornière. Je crois que les propositions formulées par le Secrétaire général de la Conférence du désarmement pourraient nous permettre d'atteindre ce résultat. Dans ce contexte, la responsabilité d'établir un projet de programme de travail reste du ressort des présidents de la Conférence du désarmement. Un groupe de travail informel ne pourra qu'aider les présidents à exercer leurs fonctions. Il n'y a donc aucune contradiction entre le mandat du président d'un groupe de travail informel et celui du Président de la Conférence du désarmement. Comme l'a dit la semaine dernière le Secrétaire général adjoint de la Conférence, la Conférence du désarmement est seule maîtresse de ses procédures et de son destin. Il appartient aux membres de remettre la Conférence en mouvement.

Le Président (*parle en anglais*): Je remercie l'Ambassadeur de l'Indonésie de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a adressées à la présidence. Une autre délégation souhaite-t-elle prendre la parole? Cela ne semble pas être le cas. Je vous remercie de votre appui, et je vous reverrai demain, lors de la réunion des groupes régionaux.

Les travaux d'aujourd'hui sont à présent terminés. La prochaine séance plénière de la Conférence aura lieu mardi prochain, 13 août, à 10 heures.

La séance est levée à 11 h 40.